



Commune de Criel sur Mer

Délibération n° 20260427.06
Affectation des résultats 2025
Budget Annexe
Camping Mont Joli Bois Ecovillage

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 076-217601921-20260427-AFF2025CAM-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
27 avril 2026
Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS, Jérôme TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Claudine PARICHE (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Laurent DEHAYNIN, (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUessin).

Madame Martine TOUZAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte financier unique du budget Camping du Mont Joli Bois - Écovillage de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2025 (A)	26 462.81 €
Report à nouveau (B)	152 635.97 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 (A+B)	179 098.78 €

Section d'Investissement :

Solde d'exécution	187 361.84 €
Restes à réaliser Dépenses	12 500.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser (D)	- 12 500.00 €

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D) 0.00 €

Après avoir entendu la présentation faite et en avoir débattu, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au budget pour 2026, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés la somme de (F) **0.00 €**
- 2°) Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » **179 098.78 €**
- 3°) Report du solde d'exécution de la section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « excédent d'investissement reporté » **187 361.84 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget pour 2026, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025.

La Secrétaire de séance
Martine TOUZAIN

À Criel sur Mer, le 27 avril 2026

Le Maire
Eric PRUVOST



Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.